

Ce formulaire est à retourner si vous retenez certaines options

à : **CAISSE AUTONOME DE RETRAITES ET DE PREVOYANCE DES VETERINAIRES**

64, avenue Raymond Poincaré – 75116 PARIS

Tél : 01 47 70 72 53 (sur la boîte vocale taper 1 - cotisations)

E-mail : service.cotisants@carpv.fr

MES COORDONNEES

Je soussigné(e) :

Nom : _____

Prénom : _____

N° cotisant : _____

Adresse de correspondance : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

@ _____

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

Je demande à cotiser :

En classe supérieure pour la retraite complémentaire

- En classe C – 21 points – (soit une cotisation annuelle de 12 642 €)
- En classe D – 25 points – (soit une cotisation annuelle de 15 050 €)
- En classe E – 28 points – (soit une cotisation annuelle de 16 856 €)

Pour une réversion à 100 % des points de retraite complémentaire sur le conjoint survivant (la souscription à cette option entraîne une majoration de 20 % de la cotisation appelée)

Je sais que cette demande d'option m'engage pour **trois ans** et sera ensuite **reconduite** tacitement pour une période d'un an, sauf révocation expresse par lettre recommandée au moins trois mois avant la fin des trois ans.

Attention : il n'est pas admis de changement de classe après l'âge de 60 ans

Pour être prise en compte sur l'année 2026, votre demande d'option au régime complémentaire doit être envoyée à la CARPV selon les modalités prévues par les statuts de la CARPV (Art.46).

RÉGIME INVALIDITÉ DÉCÈS

Je demande à cotiser :

Dans une classe supérieure pour le régime d'invalidité-décès

- En classe Médium
- En classe Maximum

Dans une classe inférieure pour le régime d'invalidité-décès

- En classe Minimum
- En classe Médium

Information :

*** Option en classe supérieure**

Je suis informé(e) que l'option prise avant le 30 juin 2026 prendra effet le 1er janvier 2027 et que l'option prise après le 30 juin 2026 prendra effet le 1er juillet 2027 (cotisations et prestations).

*** Option en classe inférieure**

- Je suis informé(e) que l'option prise prendra effet le 1er janvier qui suit la réception de la demande

*** Option en classe inférieure – Première année d'affiliation ou reprise**

- Pour les nouvelles affiliations, le passage dans une classe inférieure prend effet à la date d'affiliation si l'option a été prise dans le mois qui suit la réception du questionnaire d'affiliation.

Date :

Signature :